



27.04.2021 - 09:06 Uhr

## Mythe de sécurité routière #2: Il faut finir les pneus d'hiver en été

Vernier (ots) -

**En 2021, le TCS passe en revue les mythes les plus coriaces en matière de sécurité routière. Il est courant d'entendre que les pneus d'hiver peuvent être " terminés " en été. Est-ce véritablement un bon conseil en termes de sécurité routière et pour le porte-monnaie? Le TCS décortique le vrai du faux.**

Dans les virages sur route trempée ou sur une chaussée sèche, la sécurité en automobile passe notamment par des pneus de bonne qualité. Leur fonction est de garantir la meilleure adhérence possible sur la route et de prévenir ainsi les dérapages, mais aussi de réduire au maximum les distances d'arrêt pour limiter les accidents. Pour épargner un changement de pneus auprès d'un garagiste et économiser l'usure des pneus d'été, certains automobilistes sont tentés de finir les pneus d'hiver durant la période estivale. Or, cette attitude représente un véritable danger pour la sécurité routière et peut coûter cher, voire la vie en cas d'accident.

### Les distances d'arrêt sont plus courtes avec les pneus d'été

Les pneus d'été permettent également de s'arrêter sur une distance plus courte que des pneus d'hiver dans des conditions estivales. En effet, les tests réalisés annuellement par le TCS ont révélé que lors d'un freinage d'urgence à une vitesse de 100km/h, un véhicule équipé de pneus d'hiver roulera encore à une vitesse résiduelle de 48km/h, alors que celui chaussé de bons pneus d'été sera déjà arrêté. Le constat est le même sur chaussée mouillée, puisqu'un véhicule équipé de pneus d'hiver roulera encore à 35km/h alors qu'avec un bon équipement d'été, il se serait déjà arrêté. Pour Reto Blättler, expert en technologie automobile au TCS, équiper son véhicule de bons pneus spécifiques augmente la sécurité routière: *"Des pneus d'été de qualité permettent de s'arrêter sur une plus courte distance dans des conditions estivales. Les tests que nous avons effectués démontrent qu'à 100km/h de bons pneus d'été neufs s'arrêtent après 37 mètres sur une route sèche et 51 mètres sur une route mouillée. Dans les mêmes conditions, les pneus d'hiver s'arrêtent respectivement après 48 mètres et 58 mètres, ce qui pourrait ne pas suffire à éviter l'impact."* Pour circuler de manière sûre, il est donc important de chausser des pneus spécifiques adaptés aux besoins de l'utilisateur du véhicule. Pour garantir une sécurité optimale, le TCS recommande de monter de bons pneus d'été d'au moins 3 mm en début de saison.

Les pneus élaborés spécifiquement pour la saison froide ou la saison chaude ne sont pas composés du même mélange de gommages. La gomme d'un pneu d'été supporte sans dommages des températures élevées, ce qui leur permet de conserver une adhérence optimale durant la saison estivale. A l'inverse, les pneus d'hiver sont conçus pour résister aux températures froides, voire négatives. Utiliser des pneus spécifiques durant la mauvaise saison impacte aussi négativement sur la dirigeabilité et l'adhérence du véhicule, notamment dans les virages, ce qui peut par exemple engendrer des dérapages. Les pneus d'hiver ne peuvent pas garantir les mêmes aspects sécuritaires, puisque lorsqu'ils sont " terminés ", leur profil est réduit par l'usure; ce qui accroît le risque d'aquaplaning. En respectant les recommandations du constructeur en termes de taille et de pression et avec des gommages adéquates et de bonne qualité, l'automobiliste économisera en carburant et l'usure des pneus sera moins rapide.

Selon la loi suisse, les véhicules doivent en tout temps rouler avec des pneus dont la profondeur du profil est de 1,6 mm minimum et avoir un équipement en bon état et adapté aux conditions de la route. Cependant, rien n'interdit l'usage d'un pneu d'hiver en été et inversement. Avant un éventuel voyage à l'étranger, il est toutefois nécessaire de se renseigner sur les lois en vigueur puisqu'en Italie selon les provinces par exemple, des pneus d'hiver peuvent être obligatoires entre le 15 novembre et le 15 avril, sans quoi des chaînes à neige doivent être transportées dans le véhicule. En Autriche, l'utilisation de pneus hiver est obligatoire en cas de conditions hivernales entre le 1er novembre et le 15 avril. Les dispositions légales valables en Suisse et dans les pays voisins sont détaillées sur [www.tcs.ch](http://www.tcs.ch).

### Les conseils du TCS

- Les pneus d'été devraient être utilisés entre Pâques et octobre, en fonction des conditions météo rencontrées et le lieu de domicile. Les résidents des Préalpes et des montagnes peuvent attendre le mois de mai pour les monter.
- De bons pneus spécifiques sont des pneus qui garantissent la meilleure adhérence et dirigeabilité possible dans les conditions météo rencontrées.
- Le TCS conseille de monter des pneus d'été en bon état et d'un profil minimum de 3 mm en début de saison. Pour contrôler le profil, il suffit d'y glisser une pièce de 1 franc; si le socle d'Helvetia n'est plus visible, le profil correspond à cette recommandation.
- Il faut toujours acheter des pneus neufs, qui n'ont pas été fabriqués il y a plus de 3 ans et dont la dimension correspond aux recommandations du constructeur. Les 4 derniers chiffres qui se trouvent après les lettres DOT (sur le flanc de chaque pneu) indiquent respectivement la semaine et l'année de fabrication des gommages.

Contact:

Valérie Durussel, porte-parole du TCS, 058 827 27 26, 076 367 25 33, valerie.durussel@tcs.ch, www.presetcs.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/10000091/100869532> abgerufen werden.